

Réunion du 21 juin 2018

objet : Renouvellement des lignes de trésorerie

Depuis juillet 2016 le SMO Eure Numérique a contracté deux lignes de trésorerie bancaire d'un montant de 5 000 000.00€ chacune, arrivant à échéance le 10/07/2018.

Le calendrier des dépenses va fortement s'accroître dès le second semestre 2018 compte tenu des volumes de déploiement du réseau haut et très haut débit. Pour couvrir ses besoins en trésorerie, Eure Normandie Numérique a besoin d'augmenter le montant des lignes de trésorerie à hauteur 20M€. Ce besoin de trésorerie est lié au mode de financement du SMO Eure numérique pour la réalisation du réseau très haut débit. La majorité des financeurs octroient leur subvention exclusivement après acquittement des factures des entreprises titulaires des marchés publics pour la réalisation du réseau haut et très haut débit. Ceci est notamment le cas de l'Etat et de la Région Normandie :

- L'Etat verse des subventions au titre de forfait par unité d'œuvre (277€ par prises FttH commercialisables, 54K€ par montée en débit activées, pourcentage par mètre de réseau de collecte réceptionnées...) ce qui crée un décalage important entre le rythme de déploiement et le rythme de paiement sur versement d'acomptes qui par nature sont versés avant réalisation définitive des unités d'œuvre ;
- La Région qui verse sa subvention par trimestre au titre d'un pourcentage des dépenses acquittées durant le trimestre précédent.

Il y a donc pour le SMO une nécessité d'assurer la couverture financière de ses dépenses jusqu'au versement des subventions attendues. Il s'agit donc d'un besoin de financement à court terme.

Comme en 2017, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole ont manifesté leur volonté d'accompagner le SMO dans le déploiement du très haut débit. Les conditions financières de ces lignes de trésorerie s'améliorent par rapport aux années précédentes :

- le taux de la Caisse d'Epargne, sur la base de l'indicateur Eonia qui reste stable, passe de 0,75% en 2017 à 0,28% en 2018.

- le Crédit Agricole propose quant à lui, au terme de 3 tours de négociations (cf tableau ci-dessous), un taux sur la base Euribor (1 mois moyenné) de 0,35% en 2018 contre 0,65% en 2017. La négociation a permis de générer une économie, sur la base d'un coût moyen d'utilisation de la ligne de trésorerie, de près de 20 000€ sur l'année.

### 1- Volume proposé

	Crédit Agricole Proposition 1	Crédit Agricole Proposition 2	Crédit Agricole Proposition 3
En millions €	5 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €

### 2- Marge proposée

EONIA ( <i>flooré à 0%</i> )			
Euribor 1 mois moyenné ( <i>flooré à 0%</i> )	0,50%	0,50%	0,35%

### 3- Commissions

Commission d'engagement (%)	0,10%	0,10%	0,05%
Commission d'engagement (€)	5 000,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €
CNU (%)	0%	0%	0%
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)			
Forfait de gestion / Frais de dossier (€)			

## Examen des offres pour 2018 et comparatif avec 2017

### Comparaison entre LTI actuelle et offres de renouvellement

1- Volume proposé	LTI ACTUELLE		PROPOSITION DE RENOUELEMENT	
	2017	2017	2018	2018
	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
En millions €	5 000 000	5 000 000	20 000 000	15 000 000
			<i>15 000 000</i>	
			<i>pour analyse</i>	
	2017	2017	2018	2018
	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
2- Marge proposée				
EONIA (flooré à 0%)	0,75%		0,28%	
Euribor 1 mois moyenné (flooré à 0%)		0,65%		0,35%
	2017	2017	2018	2018
	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
3- Commissions				
Commission d'engagement (%)	0,03%	0,10%	0,05%	0,05%
Commission d'engagement (€)	1 500,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €
CNU (%)	0,05%	0,05%	0,03%	0,00%
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%
Forfait de gestion / Frais de dossier (€)	- €	2 500,00 €	- €	- €

#### A - CNU (Commission de Non Utilisation)

	Renouvellement LTI 2018										
	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
% d'utilisation LTI	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Montant restant	15 000 000	13 500 000	12 000 000	10 500 000	9 000 000	7 500 000	6 000 000	4 500 000	3 000 000	1 500 000	0
Caisse d'Epargne	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%
coût CNU (€)	- 500,00	- 400,00	- 360,00	- 315,00	- 270,00	- 225,00	- 180,00	- 135,00	- 90,00	- 45,00	- 0,00
Montant restant	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Crédit Agricole	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
coût CNU (€)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### B - Taux d'intérêt

	Renouvellement LTI 2018										
	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
% d'utilisation LTI	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Montant utilisé	0	1 500 000	3 000 000	4 500 000	6 000 000	7 500 000	9 000 000	10 500 000	12 000 000	13 500 000	15 000 000
Caisse d'Epargne	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%	0,28%
Montant annuel taux d'intérêt	0,00	4 200,00	8 400,00	12 600,00	16 800,00	21 000,00	25 200,00	29 400,00	33 600,00	37 800,00	42 000,00
Montant utilisé	0	1 500 000	3 000 000	4 500 000	6 000 000	7 500 000	9 000 000	10 500 000	12 000 000	13 500 000	15 000 000
Crédit agricole	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%
Montant annuel taux d'intérêt	0,00	5 250,00	10 500,00	15 750,00	21 000,00	26 250,00	31 500,00	36 750,00	42 000,00	47 250,00	52 500,00

#### C - CNU + Taux d'intérêt

	Renouvellement LTI 2018										
	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
% d'utilisation LTI	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Montant utilisé	0	1 500 000	3 000 000	4 500 000	6 000 000	7 500 000	9 000 000	10 500 000	12 000 000	13 500 000	15 000 000
Caisse d'Epargne											
CNU + Taux d'intérêt	- 4 500,00 €	8 250,00 €	12 000,00 €	15 750,00 €	19 500,00 €	23 250,00 €	27 000,00 €	30 750,00 €	34 500,00 €	38 250,00 €	42 000,00 €
Commission d'engagement (€)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût global annuel LTI	14 500,00 €	18 250,00 €	22 000,00 €	25 750,00 €	29 500,00 €	33 250,00 €	37 000,00 €	40 750,00 €	44 500,00 €	48 250,00 €	52 000,00 €
Crédit agricole											
CNU + Taux d'intérêt	- €	5 250,00 €	10 500,00 €	15 750,00 €	21 000,00 €	26 250,00 €	31 500,00 €	36 750,00 €	42 000,00 €	47 250,00 €	52 500,00 €
Commission d'engagement (€)	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût global annuel LTI	7 500,00 €	12 750,00 €	18 000,00 €	23 250,00 €	28 500,00 €	33 750,00 €	39 000,00 €	44 250,00 €	49 500,00 €	54 750,00 €	60 000,00 €

#### Commentaires :

Les propositions de renouvellement des LTI que nous avons reçues de la part du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne diffèrent quelque peu, tant pour les conditions que pour les montants proposés puisque le Crédit Agricole ne propose que 15M€ sur les 20M€ souhaités.

La différence majeure porte sur le taux d'intérêt qui est de 0,35% pour le Crédit Agricole contre 0,28% pour la Caisse d'Epargne. En contrepartie le Crédit Agricole propose une CNU à 0%. La

commission d'engagement est identique puisqu'elles proposent toutes deux un taux à 0.05%. Le coût moyen annuel s'établit donc à 30 750€ pour la Caisse d'Épargne, contre 33 750€ pour le Crédit Agricole.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la convention avec la Caisse d'épargne pour un montant de 15 000 000.00€, de renouveler également la convention avec le Crédit Agricole pour un montant de 5 000 000.00€, selon les éléments décrits ci-dessus et d'adopter la délibération suivante :

**Délibération n°2018-025**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 21 juin 2018

objet : Renouvellement des lignes de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 21 juin 2018 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec le Crédit Agricole concernant une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur Euribor 1 mois moyenné auquel s'ajoute une marge de 0,35%,
- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec la Caisse d'épargne concernant une ligne de trésorerie pour un montant de 15 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur EONIA auquel s'ajoute une marge de 0,28%.

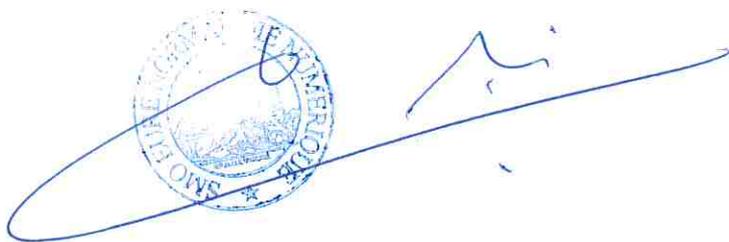
- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 26
  - Collège Conseil Départemental : 18
  - Collège Conseil Régional : 3
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 21 juin 2018

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

A blue circular official stamp is partially obscured by a large, handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'MÉTROPOLITAIN DE L'EVREUX' and 'FRÉDÉRIC DUCHÉ' around a central emblem. The signature is a stylized, cursive script that extends across the stamp and to the right.